

Changements climatiques : le rôle des comités d'audit



AVERTISSEMENT

Le présent document, préparé par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), fournit des indications ne faisant pas autorité. CPA Canada et les auteurs déclinent toute responsabilité ou obligation pouvant découler, directement ou indirectement, de l'utilisation de cette publication.

© 2022 Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour toute question relative à cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.

Table des matières

Préface	1
Introduction	2
Incidences financières possibles des changements climatiques	3
Une question ESG à part	4
Un enjeu pour les conseils d'administration	5
Pourquoi le comité d'audit doit se pencher sur la question des changements climatiques	8
Évolution du rôle du comité d'audit en matière de changements climatiques	15
Importance relative	16
Conclusion et questions à poser aux membres du comité d'audit	17
Autres ressources	19
Annexe A	20
Références	23

Préface

Les questions liées aux changements climatiques nous préoccupent chaque jour davantage, et un grand nombre de parties prenantes y prêtent de plus en plus attention.

Selon une enquête mondiale sur la perception des risques (Global Risks Perception Survey), l'« échec de l'action climatique » est considéré comme la plus importante menace à long terme à l'échelle mondiale, et comme le risque pouvant entraîner les répercussions les plus graves au cours de la prochaine décennie. Déjà, les changements climatiques se manifestent sous de nombreuses formes : sécheresses, incendies, inondations, pénurie de ressources et disparition d'espèces, entre autres (Forum économique mondial, [The Global Risks Report 2022](#)).

Le Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) a commandé le présent rapport, intitulé *Changements climatiques : le rôle des comités d'audit*, pour aider les membres des comités d'audit à surveiller les questions se rapportant aux changements climatiques. Si le conseil d'administration dans son intégralité a, bien sûr, un rôle à jouer dans la surveillance des évaluations de la direction concernant les changements climatiques, le comité d'audit possède une expertise en matière d'information financière qui le place dans une position unique pour soutenir le conseil dans ce domaine.

Cette publication de CPA Canada s'adresse aux comités d'audit de sociétés de toutes tailles. Elle s'inspire du document [Comités d'audit et gouvernance climatique efficace : Guide à l'intention des conseils d'administration](#), publié par l'Initiative canadienne de droit climatique, qui diffuse des pratiques exemplaires, des idées, des outils et des ressources pour permettre aux comités d'audit canadiens de contribuer activement à l'efficacité de la gouvernance climatique.

CPA Canada tient à remercier les membres du Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises ainsi que les permanents qui ont contribué à l'élaboration du projet. CPA Canada souhaite également exprimer sa gratitude à l'égard de M. Andrew MacDougall, qui a généreusement mis son temps et son expertise à sa disposition.

Conseil consultatif sur la surveillance et la gouvernance d'entreprises

Tom Peddie, FCPA, FCA, président

John E. Caldwell, CPA, CA

Andrew Foley, J. D.

Carol Hansell, LL. B., MBA, F.IAS

Bill McFarland, FCPA, FCA

Kathleen O'Neill, FCPA, FCA, IAS.A

Hari Panday, FCPA, FCGA, IAS.A

Bob Strachan, FCPA, FCMA, C.Dir.

John E. Walker, CPA, CA, LL. B.

Introduction

L'aggravation des phénomènes météorologiques, le réchauffement et l'assèchement du climat ainsi que l'évolution du cadre réglementaire pour accompagner la transition vers une activité économique à faibles émissions de carbone ne sont que quelques-unes des conséquences des changements climatiques – auxquelles toutes les personnes et toutes les entreprises, sans exception, sont exposées. La lutte contre les changements climatiques exige une réponse concertée à l'échelle mondiale, et toutes les organisations ont un rôle à jouer.

Il incombe aux entreprises d'analyser les risques et les occasions liés aux changements climatiques et de les intégrer aux composantes pertinentes de leurs stratégies, de leurs évaluations des risques et de leurs décisions. Les parties prenantes pressent déjà les entreprises et leur conseil d'administration de publier des informations plus fiables concernant leur exposition aux risques climatiques, les possibilités qui en découlent ainsi que les conséquences potentielles sur leur performance financière.

L'ensemble du conseil doit participer à la surveillance de l'évaluation des risques climatiques par la direction. Le conseil doit également jouer un rôle pivot dans l'élaboration, avec l'équipe de direction, d'un plan stratégique aligné sur l'engagement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. En juin 2020, Hansell LLP a publié un avis juridique indiquant explicitement que les changements climatiques doivent figurer au programme de travail des conseils d'administration canadiens. Comme ces changements touchent de nombreuses facettes des activités d'une entreprise, le conseil d'administration devra partager sa responsabilité de la surveillance des questions afférentes avec ses comités. L'avis de Hansell LLP souligne que « les comités d'audit étudieront les répercussions de ce risque sur les systèmes d'information financière et pourront être chargés, le cas échéant, de superviser d'autres dispositifs informationnels s'y rapportant » (Hansell LLP, 2020).

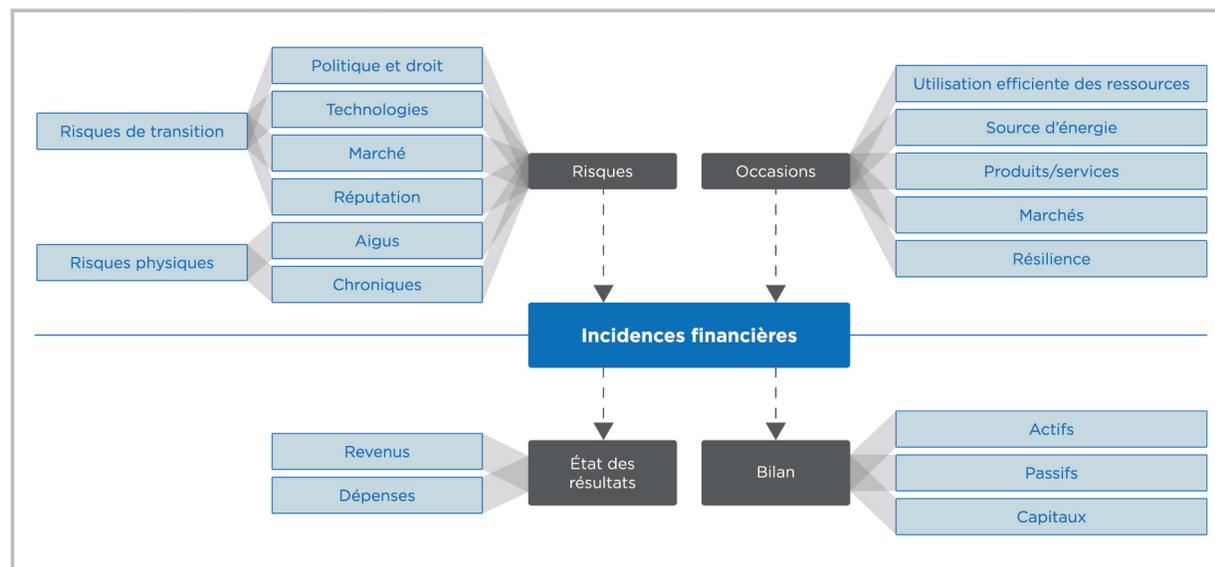
Le comité d'audit peut mettre à contribution ses compétences uniques pour soutenir le conseil dans son travail, et il peut notamment s'appuyer sur l'infrastructure sous-jacente étendue qu'il utilise pour l'information financière. C'est l'une des raisons pour lesquelles le comité d'audit peut être le comité du conseil le mieux placé pour superviser non seulement les répercussions des changements climatiques sur l'information financière de la société, mais aussi le développement de l'infrastructure qui garantira d'une part la pertinence et l'exactitude des données communiquées, et d'autre part l'uniformité des informations relatives aux changements climatiques communiquées volontairement ou dans un document autonome (par exemple, dans les rapports d'entreprise sur la durabilité) avec l'information que la société publie aux fins de la réglementation.

Incidences financières possibles des changements climatiques

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques concernent des entreprises de toutes tailles dans divers secteurs. Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) a relevé deux catégories principales de risques climatiques.

- **Risques de transition** : Risques associés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, dont ceux liés aux nouvelles exigences réglementaires, aux procédures d'exécution et aux poursuites au civil, à l'utilisation de nouvelles technologies pour réduire les émissions, aux pressions du marché attribuables à l'évolution de la demande et de l'offre de biens et de services, et aux risques d'atteinte à la réputation alors que les opinions et les préférences des consommateurs et de la population se mettent au diapason.
- **Risques physiques** : Catégorie comprenant les risques aigus, tels que les dommages aux actifs ou l'interruption des activités causée par une intensification de la fréquence et une aggravation des phénomènes météorologiques (incendies de forêt, vagues de chaleur, inondations, ondes de tempête, etc.), et les risques chroniques imputables aux changements dans la disponibilité et la qualité de l'eau, la biodiversité et le niveau de la mer.

FIGURE 1 : INCIDENCES FINANCIÈRES DES RISQUES ET DES OCCASIONS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Tiré de la figure 1 des recommandations du GIFCC (2017).

Dans son [Cahier d'information sur le changement climatique : Questions que les administrateurs devraient poser](#), CPA Canada présente certaines incidences possibles du changement climatique sur l'état des résultats.

Exemples d'incidences possibles du changement climatique

Facteurs Influant sur les produits

- Les changements dans la demande de biens et services attribuables à l'impression qu'ont les consommateurs des émissions de GES de l'entreprise;
- La vente de technologies novatrices à faibles émissions de carbone ou la vente de droits d'utilisation de ces technologies;
- Le délai d'obtention des approbations réglementaires;
- La vente de quotas ou de crédits d'émission;
- Le produit de l'émission d'obligations vertes;
- Les changements dus à des restructurations de l'entreprise découlant du changement climatique;
- La possibilité que les actifs (p. ex. des réserves de pétrole et de gaz) ne génèrent plus de produits;
- La création de nouveaux marchés pour des produits et services à faibles émissions de carbone.

Facteurs Influant sur les charges

- La modernisation nécessaire des immobilisations corporelles afin de réduire les émissions de GES;
- Les activités de recherche et de développement visant à concevoir des établissements et des procédés plus efficaces du point de vue des émissions de CO₂;
- L'acquisition et la mise en place de systèmes d'information en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des émissions de GES;
- Des couvertures d'assurance accrues ou nouvelles;
- Les achats de quotas ou de crédits d'émission en vue de satisfaire aux exigences réglementaires;
- Les pénalités imposées pour non-respect des cibles gouvernementales en matière d'émissions;
- Le coût de la reconstruction d'installations touchées par des phénomènes météorologiques exceptionnels;
- Les investissements dans des moyens de production qui incorporent de nouvelles technologies efficaces sur le plan énergétique;
- Les investissements dans des projets visant à générer des crédits compensatoires;
- Les coûts de financement associés aux dépenses ci-dessus.

Une question ESG à part

La sphère environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) englobe un large éventail de domaines et sous-domaines, dont les changements climatiques. Ces derniers sont cependant dans une catégorie à part en raison de leur omniprésence. En effet, l'exposition aux changements climatiques concerne presque tous les secteurs d'activité et toutes les régions. Selon le [bulletin technique sur les risques climatiques 2021](#) du Sustainability

Accounting Standards Board (SASB)¹, les risques climatiques menacent sérieusement 68 secteurs sur 77. Les changements climatiques, qui représentent un problème environnemental majeur, ont aussi des répercussions sur les droits de la personne et la justice sociale. Par exemple, les communautés racisées et les communautés à faible revenu sont celles qui subissent les risques les plus importants sur les plans sanitaire et financier (Levy et Patz, 2015). La singularité des changements climatiques tient aussi au fait qu'ils constituent un risque systémique. En 2019, dans sa *Revue du système financier*, la Banque du Canada a, pour la première fois, mentionné les changements climatiques comme l'une des principales vulnérabilités de la stabilité financière du pays.

Un enjeu pour les conseils d'administration

Les autorités de réglementation, les investisseurs, les clients et les employés sont à l'origine de nombreuses initiatives visant à accroître la transparence et à améliorer la communication des risques, des stratégies d'atténuation et des occasions liés aux changements climatiques.



Intérêt public

Les changements climatiques suscitent une attention et une inquiétude grandissantes dans la population à cause de l'aggravation des phénomènes météorologiques : incendies de forêt dans certaines régions, notamment en Colombie-Britannique, en Alberta, en Californie et en Australie; inondations en Ontario, en Alberta et dans les Maritimes; « morve de mer » en Turquie. A contrario, on a constaté une amélioration notable de la qualité de l'air à la suite des confinements lors de la pandémie (Pew Research Centre, 2021). L'intérêt public, tout comme la place de plus en plus grande qu'occupent les questions climatiques dans les médias, pousse les gouvernements à adopter de nouvelles réglementations, par exemple pour encadrer les émissions de carbone, et ainsi à surmonter les obstacles politiques historiques qui les empêchaient d'encadrer les émissions de carbone. Cet intérêt influence également les décisions des investisseurs individuels et des bénéficiaires de placements gérés.

Une des retombées notables de cette tendance est sans doute la mise sur pied, par l'International Financial Reporting Standard (IFRS) Foundation, du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board ou ISSB), chargé d'établir les fondements de normes internationales exhaustives d'information sur la durabilité afin de répondre aux besoins des investisseurs.

Les exposés-sondages concernant les [obligations générales en matière d'informations liées à la durabilité](#) et les [informations à fournir en lien avec les changements climatiques](#) ont été publiés pour consultation en mars 2022.

1 En 2021, le SASB et l'International Integrated Reporting Council (IIRC) ont officiellement annoncé leur fusion donnant lieu à la création de la Value Reporting Foundation (VRF). Puis le 3 novembre 2021, l'IFRS Foundation a annoncé sa fusion avec la VRF d'ici le deuxième semestre de 2022.



Cadre réglementaire

Au Canada, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont publié le projet de [Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques](#). Cette proposition s'appuie sur les indications ciblant les informations fournies sur les changements climatiques que l'organisme a publiées deux ans plus tôt ([Avis 51-358 du personnel des ACVM : Information sur les risques liés au changement climatique](#)). Au début de 2022, les ACVM ont aussi publié l'[Avis 81-334 du personnel des ACVM : Information des fonds d'investissement au sujet des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance](#) dans le but de fournir des conseils entourant les pratiques relatives à la communication d'informations sur les enjeux ESG, en particulier aux fonds dont les objectifs d'investissement font référence aux facteurs ESG et aux fonds qui adoptent une stratégie ESG.

Pour être admissibles au Crédit d'urgence pour les grands employeurs mis en place par le gouvernement fédéral pendant la pandémie de COVID-19, les entreprises devaient s'engager à transmettre des informations sur les changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC². Dans le cadre de la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada, les sociétés d'État fédérales sont encouragées à publier les informations relatives à leurs émissions de GES chaque année, conformément aux recommandations du GIFCC. Dans son budget 2022, le gouvernement fédéral a déclaré que le Bureau du surintendant des institutions financières exigera des institutions financières sous réglementation fédérale qu'elles publient des informations sur les risques financiers relatifs aux changements climatiques conformément au cadre du GIFCC dès 2024.

À l'étranger, on exerce une pression de plus en plus grande pour que les autorités compétentes imposent des obligations d'information accrues. Il y a des initiatives en cours pour que l'on impose des obligations d'information conformes aux recommandations du GIFCC. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le gouvernement néo-zélandais à la fin de 2021, et le gouvernement britannique a annoncé qu'il fera de même d'ici 2025³.

En mars 2022, la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis a publié, afin de recueillir les commentaires du public, des propositions de modifications aux règles prévues par les lois intitulées *Securities Act of 1933* et *Securities Exchange Act of 1934*.

2 Le GIFCC a publié ses recommandations définitives sur l'information financière relative aux changements climatiques en 2017.

3 [L'objectif du gouvernement britannique a été annoncé par le chancelier](#) en novembre 2020. Le ministère des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles (Department for Business, Energy and Industrial Strategy) a mené une consultation sur les obligations d'information des sociétés cotées en bourse, des grandes sociétés privées et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée. La Financial Conduct Authority du Royaume-Uni a modifié ses règles d'admission à la cote pour contraindre les sociétés qui sont des inscriptions de premier niveau (*premium listing*) à indiquer dans leur rapport annuel, à partir de 2021, dans quelle mesure elles ont répondu aux obligations d'information découlant des recommandations du GIFCC, et s'il y a lieu la raison pour laquelle certaines informations ont été omises. Il a été proposé d'étendre cette exigence aux émetteurs qui sont des inscriptions de base (*standard listing*).

Les [règles révisées](#) obligeront les sociétés cotées en bourse aux États-Unis, y compris les émetteurs privés étrangers, à inclure, dans leur déclaration d'enregistrement et leur rapport annuel, certaines informations liées aux changements climatiques.

En avril 2022, le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG) a soumis à la consultation publique un prototype de norme d'information relative aux changements climatiques (ESRS), qui comprenait l'exposé-sondage ESRS E1 sur les changements climatiques.

En mars 2022, l'ISSB a publié pour consultation un exposé-sondage sur les informations liées aux changements climatiques qui orientera probablement les exigences réglementaires à venir, en particulier si les normes sont approuvées par l'Organisation internationale des commissions de valeurs.



Investisseurs et milieu des finances

Les investisseurs et le milieu des finances dans son ensemble manifestent un intérêt croissant pour les questions ESG, dont les changements climatiques. Cet intérêt a donné lieu à un certain nombre d'initiatives, dont celles mentionnées ci-après.

Le Groupe d'experts sur la finance durable du Canada a inspiré la création de l'initiative financière [Engagement climatique Canada](#) (ECC), qui favorise le dialogue entre la communauté financière et les sociétés émettrices pour promouvoir une transition juste vers une économie carboneutre⁴.

En octobre 2021, 36 investisseurs institutionnels, dont l'actif sous gestion global s'élevait à 5 500 milliards de dollars, ont signé la nouvelle [Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques](#) appelant les entreprises à agir pour atténuer les risques climatiques importants.

Mise sur pied par les Nations Unies, l'[alliance bancaire Net Zéro](#) est dirigée par le secteur bancaire. Ses membres, qui représentent plus de 40 % des actifs bancaires mondiaux, se sont engagés à décarboniser complètement leurs portefeuilles de prêts et de placements d'ici 2050. La [Net-Zero Insurance Alliance](#), aussi créée par les Nations Unies, s'inscrit dans la même veine. Détenant plus de 11 % du volume mondial des primes d'assurance, ses membres ont pris l'engagement de rendre carboneutres leurs portefeuilles de souscription d'assurance et de réassurance d'ici 2050.

4 ECC est dirigé par plusieurs réseaux d'investisseurs, dont l'Association pour l'investissement responsable (AIR), l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) et Ceres.



Engagement fédéral

Le gouvernement du Canada s'est engagé à éliminer complètement ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Concrètement, il vise la réduction de 40 % de la plupart de ses émissions de portée (champ d'application) 1 et de portée 2⁵ par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2025, et de 90 % d'ici 2050; les émissions restantes seront compensées par une quantité équivalente d'élimination de carbone. Pour soutenir cet engagement, le gouvernement a adopté la *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, qui prévoit la publication périodique de mesures et de rapports sur les progrès réalisés.

Pourquoi le comité d'audit doit se pencher sur la question des changements climatiques

En matière de changements climatiques, le conseil d'administration a une responsabilité très étendue, allant de l'évaluation des risques et des possibilités stratégiques liés aux incidences physiques des changements climatiques à la transition vers un environnement à émissions faibles ou nulles. Plusieurs comités peuvent prêter main-forte au conseil pour assurer la surveillance des risques financiers associés aux changements climatiques; ainsi en est-il du comité de gouvernance, qui peut stimuler l'engagement des parties prenantes sur les questions climatiques, ou du comité des ressources humaines, qui est en mesure de surveiller le recrutement et la fidélisation des talents. Peuvent aussi y contribuer les employés ayant les compétences nécessaires pour faciliter la transition vers la carboneutralité. Le comité d'audit jouera un rôle crucial en ce qui concerne la responsabilité financière de la société, mais aussi la communication de sa stratégie en matière de changements climatiques et des risques et des occasions connexes.

Comme, d'un côté, les questions liées aux changements climatiques sont vastes et complexes et que, de l'autre, la structure et les capacités des comités du conseil varient d'une organisation à l'autre, il n'y a pas d'approche unique. Chaque organisation doit déterminer la répartition des responsabilités de surveillance qui lui convient en tenant compte de ses capacités et de ses objectifs.

Rôle fondamental dans le processus d'information financière

Au sein d'une organisation, le comité d'audit joue un rôle prépondérant dans la surveillance de la comptabilité, de l'information financière et des processus d'audit. Pour pouvoir prendre des décisions d'investissement éclairées, l'organisation doit assurer la qualité de l'information financière à l'interne. À l'externe, cette qualité permet aux investisseurs de prendre des décisions réfléchies, sans compter qu'elle renforce la confiance dans les

5 Les émissions de portée 1 sont les gaz à effet de serre produits directement à partir de sources détenues ou contrôlées (comme la consommation de carburant des véhicules). Les émissions de portée 2 sont des gaz à effet de serre générés indirectement par la consommation d'énergie achetée (électricité, chauffage et climatisation).

marchés financiers et contribue à leur bon fonctionnement. En supervisant le processus d'information financière de la société, le comité d'audit évalue l'importance et l'intégrité des informations à communiquer, ainsi que l'uniformité de l'application, par la société, de son approche en matière d'information (par exemple, entre les rapports réglementaires et volontaires, ou par rapport aux sociétés comparables du secteur). Le comité d'audit contrôle également la conformité des rapports financiers externes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux exigences légales concernant la communication de l'information financière, ainsi que les exigences de certification des rapports financiers.

Si une société souhaite intégrer les considérations relatives aux changements climatiques à sa prise de décisions sur ses stratégies, ses occasions et ses risques, elle doit disposer d'une base de données historiques vérifiables sur la contribution de ses activités à la lutte aux changements climatiques, et les répercussions de ces changements sur ses activités. Pour ce faire, elle doit choisir certaines mesures qui sont pertinentes, objectives, réalisables et comparables et qui peuvent être obtenues raisonnablement afin d'évaluer périodiquement sa performance sous l'angle des changements climatiques.

Compétences du comité d'audit

Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter certaines normes minimales. Plus particulièrement, le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* oblige chaque émetteur assujéti à avoir un comité d'audit composé d'administrateurs satisfaisant aux exigences d'indépendance et possédant les compétences financières requises (c'est-à-dire la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des éléments comptables d'une portée et d'une complexité comparables, dans l'ensemble, à ceux présentés habituellement dans les états financiers de l'émetteur). Bien que ces normes soient pertinentes pour la surveillance de l'incidence financière des changements climatiques, le comité d'audit pourrait vouloir recevoir une formation supplémentaire spécialisée en la matière.

Obligations d'information en vigueur dans la législation canadienne sur les valeurs mobilières

Selon la législation canadienne sur les valeurs mobilières, un émetteur doit, dans sa notice annuelle, préciser les facteurs de risque, le concernant et concernant ses activités, qui seraient les plus susceptibles d'influencer la décision d'un investisseur d'acheter ses titres. L'émetteur doit donc fournir des informations sur tout risque lié aux changements climatiques jugé important. En outre, il est tenu de mentionner, dans son rapport de gestion et son analyse de ses activités pour le dernier exercice terminé, les engagements, les événements, les risques ou les incertitudes connus dont il est raisonnable de croire qu'ils auront une incidence importante sur la performance future⁶. Rappelons que les ACVM ont également proposé de nouvelles règles rendant obligatoire la communication d'informations se rapportant aux changements climatiques.

6 À ce sujet, consultez l'*Avis 51-333 du personnel des ACVM : Indications en matière d'information environnementale*, l'*Avis 51-354 du personnel des ACVM : Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique* et l'*Avis 51-358 du personnel des ACVM : Information sur les risques liés au changement climatique*.

Prise en compte de l'incidence financière pour éclairer les discussions sur les risques et les stratégies

Les considérations climatiques revêtent de l'importance pour de nombreuses fonctions au sein de la société, notamment les finances, la comptabilité, l'exploitation, les ressources humaines, le marketing et les relations avec les investisseurs. La fonction d'information financière, qui joue déjà un rôle central dans la collecte, la consolidation, l'analyse et la communication des données provenant de toutes les fonctions et divisions de la société, peut élargir cette responsabilité en y incluant les données à propos des changements climatiques, qui touchent l'ensemble des activités de la société.

Le comité d'audit est bien placé pour surveiller les points de contact entre les fonctions et divisions de la société, car c'est à ces intersections que l'on peut voir les implications financières des décisions de la société. Pour des raisons du même ordre, le comité d'audit joue souvent un rôle déterminant dans le processus de surveillance des risques du conseil d'administration.

En outre, le comité d'audit travaille en étroite collaboration avec le chef des finances, qui supervise la manière dont la création de valeur, notamment la valeur comptable et la valeur non financière, est mesurée et communiquée conformément aux cadres et référentiels applicables. Le chef des finances surveille également les options de financement de la société et le coût du capital, compte tenu des décisions liées aux changements climatiques que la société prend puis communique. Cette collaboration constante permet au comité d'audit de bien comprendre les capacités qu'a la société de cerner, de combiner et d'évaluer les incidences financières, actuelles et potentielles, qu'ont les changements climatiques sur la prise de décisions.

Intégration de la gestion des risques et informations connexes

Le GIFCC a publié un guide sur l'intégration de la gestion des risques et la présentation d'informations connexes ([*Guidance on Risk Management Integration and Disclosure*](#)) destiné aux entreprises souhaitant intégrer les risques liés aux changements climatiques à leurs processus de gestion des risques et communiquer des renseignements sur ces processus, conformément aux recommandations du Groupe.

Objectif carboneutralité

La *Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, en vigueur depuis le 29 juin 2021, enchâsse dans la législation l'engagement du Canada à atteindre l'objectif zéro émission nette de GES d'ici 2050.

De plus en plus d'entreprises annoncent leur engagement à devenir carboneutres ou rendent public leur plan d'action en ce sens. Cependant, l'évolution du contexte réglementaire et la multiplicité des cadres d'information sur la durabilité d'application volontaire font que la manière dont les entreprises rapportent les données liées aux changements climatiques, notamment les cibles de carboneutralité, varie, au Canada même et d'un pays à l'autre.

Le rapport *Objectif carboneutralité : étude sur la teneur et la communication des plans d'action pour le climat de 20 sociétés canadiennes*, produit par CPA Canada et Deloitte, indique que les pratiques actuelles de communication des engagements en matière de carboneutralité peuvent être améliorées. On y souligne qu'il est difficile de comparer les cibles de carboneutralité des différentes sociétés et d'évaluer la progression vers ces cibles, et que les plans d'action ne comportent pas tous le même niveau de détail quant aux moyens déployés pour atteindre la carboneutralité.

Dans ce contexte, « les comités d'audit devront comprendre les engagements de carboneutralité pris par l'organisation et s'assurer que la direction dispose d'un plan solide et des ressources nécessaires pour définir, mesurer, suivre et divulguer les progrès réalisés à l'égard de ces engagements (ce qui comprend l'établissement de cibles provisoires crédibles) ». (KPMG, 2022)

Prolongement naturel du processus d'information financière

La surveillance des indicateurs et des mesures sur les changements climatiques publiés par une société s'inscrit naturellement dans le prolongement du rôle du comité d'audit, qui supervise la fonction d'information financière. Le [GIFCC recommande](#) que les processus de gouvernance entourant la présentation des risques financiers liés aux changements climatiques, dans les rapports financiers courants, ressemblent à ceux utilisés pour la présentation publique de l'information financière, lesquels comprennent un examen par le chef des finances et le comité d'audit. La surveillance des informations sur les changements climatiques par le comité d'audit donne au conseil d'administration la garantie que les données sous-jacentes sont issues d'un processus rigoureux, mais aussi que ces informations concordent avec les autres informations financières publiées.

Il existe un certain consensus autour des éléments fondamentaux du cadre d'information financière, et une certaine uniformité entre eux. Cependant, dans le domaine des changements climatiques, plusieurs de ces éléments sont actuellement absents ou à la traîne. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples des écarts constatés.

Élément	Traitement dans l'information financière	Mais dans l'information sur les changements climatiques...
Ce qu'il faut mesurer et communiquer	Situation financière à une date donnée, performance financière et flux de trésorerie sur une période donnée.	Pas de consensus, bien que le soutien aux recommandations du GIFCC continue de croître.
Contrôles internes à l'égard de l'information et contrôles et procédures de communication de l'information	Évaluation de la conformité par la fonction d'audit interne.	Systèmes de collecte des données encore à leurs débuts; contrôles et procédures connexes encore à développer.
Norme d'information	Utilisation autorisée des mesures conformes aux IFRS ou à d'autres PCGR, dans certaines circonstances, par la législation canadienne sur les valeurs mobilières.	Coexistence de multiples cadres et normes (voir l'annexe A) que l'on commence à regrouper sous une norme communément acceptée ou imposée. Mouvement en faveur de l'établissement d'un ensemble de normes d'information uniformes à l'échelle mondiale.
Certification externe à l'égard de la fiabilité des renseignements publiés	Opinion d'audit attestant que l'information présentée donne une image fidèle dans tous ses aspects significatifs.	Actuellement aucune exigence ou norme communément acceptée ciblant précisément la certification à l'égard de l'information relative aux changements climatiques.

Si les éléments du processus d'information se rapportant aux changements climatiques sont en pleine évolution, ce processus reste analogue à celui, plus large, de l'information financière que supervise déjà le comité d'audit.

Les sociétés pourraient ainsi présenter certaines informations financières liées aux changements climatiques dans leurs états financiers. Par exemple, les règles proposées par la SEC prévoient la publication, dans une note afférente aux états financiers, de données ventilées rendant compte de l'incidence financière des changements climatiques, sous la forme de dépenses, d'estimations et d'hypothèses.

À mesure qu'évoluera l'information relative à la durabilité, la certification par un tiers gagnera en importance. Ainsi, la [directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises](#) proposée par l'Union européenne projette d'enjoindre aux sociétés de faire certifier (auditer) leurs informations sur la durabilité, notamment celles liées aux changements climatiques. Par ailleurs, les nouvelles règles de la SEC exigeraient la production, par un tiers, d'un rapport de certification sur les émissions de portée 1 et de portée 2 publiées par un émetteur, initialement à un niveau d'assurance limité, puis à un niveau d'assurance raisonnable au quatrième exercice. Les CPA canadiens ont l'expertise qu'il faut pour fournir une telle assurance⁷. Les cabinets d'audit certifient de plus en plus les informations non financières, comme celles liées aux changements climatiques. Dans cette optique, le comité d'audit pourra efficacement surveiller l'indépendance, l'esprit critique et le travail du cabinet d'audit qui produira cette certification, puisqu'il le fait déjà pour l'information financière.

Les sociétés cotées en bourse doivent aussi respecter un processus rigoureux concernant la communication des mesures financières et des énoncés prospectifs relatifs aux changements climatiques, pour ne pas faire l'objet de poursuites au civil ou de procédures d'exécution à l'égard d'informations inexactes ou trompeuses. La législation canadienne sur les valeurs mobilières donne aux investisseurs un droit à une indemnisation de la part d'un émetteur assujetti, et de ses administrateurs et dirigeants, en cas d'information fausse ou trompeuse ou de communication tardive d'éléments d'information. Notons qu'une information fausse ou trompeuse se définit comme 1) une information de nature à induire en erreur sur un fait important ou 2) l'omission pure et simple d'un fait important qui aurait dû être communiqué pour ne pas faire une déclaration trompeuse, en la circonstance. La responsabilité civile peut être engagée par suite de la présentation d'informations fausses ou trompeuses par un émetteur qui communique des informations sur une base volontaire, par exemple des données concernant les changements climatiques dans un rapport ESG ou des informations transmises lors d'une déclaration orale. Les rapports annuels du Programme des Nations Unies pour l'environnement font d'ailleurs état d'une tendance mondiale croissante au recours à des procès pour inciter les organisations à prendre des mesures contre les changements climatiques. On a notamment allégué que :

- les sociétés ont sous-estimé les risques liés aux changements climatiques, en particulier les risques physiques attribuables à l'aggravation des phénomènes météorologiques;
- la non-communication d'informations concernant les changements climatiques constitue un manquement aux obligations d'information prévues par la législation sur les valeurs mobilières;
- l'annonce, par une société pétrolière, d'un passage aux énergies renouvelables induit le public en erreur si on lui fait croire que la transition est plus importante qu'elle ne l'est en réalité.

7 Pour en savoir plus sur la certification en durabilité, voir [Alerte certification en durabilité : Rôle du CPA quant à l'expression d'une assurance par des tiers à l'égard de l'information relative à la durabilité](#) de CPA Canada.

Selon la législation canadienne sur les valeurs mobilières, le défendeur peut se protéger si, au terme d'une enquête raisonnable, il est prouvé qu'il pouvait raisonnablement croire que l'information présentée n'était pas fautive ni trompeuse. Dans ce cas, il peut se servir du processus d'information financière pour montrer qu'il y a bel et bien un contrôle diligent en place pour vérifier les informations communiquées.

Concrètement, une information prospective, comme un engagement à atteindre une cible précise liée aux changements climatiques, ne devrait pas être communiquée par une société si cette dernière n'a pas un motif raisonnable de le faire. Avant de communiquer une information prospective importante, une société doit aussi tenir compte des autres exigences prescrites à cet égard par la législation canadienne sur les valeurs mobilières.

Virage vers des normes mondiales harmonisées avec la présentation de l'information financière

Le grand intérêt que suscitent les questions ESG, notamment celles touchant les changements climatiques, a conduit à l'élaboration de différents référentiels d'information sur la durabilité. Et la volonté de normaliser cette information à l'échelle mondiale va croissant.

Les réactions à un document de consultation de l'IFRS Foundation ont confirmé qu'il existe une demande grandissante et pressante pour l'établissement de normes internationales d'information sur les changements climatiques. Au printemps 2021, l'IFRS Foundation a confirmé son intention de créer l'ISSB, qui aura l'orientation stratégique suivante :

- Se concentrer sur les informations importantes pour les investisseurs, les prêteurs et les autres créanciers.
- Se concentrer d'abord sur les questions relatives aux changements climatiques, tout en cherchant à répondre aux besoins d'information des investisseurs sur d'autres questions liées à la durabilité.
- S'appuyer sur les travaux reconnus du GIFCC et sur divers cadres et travaux d'autres normalisateurs.
- Collaborer avec d'importants normalisateurs afin de fournir une base de référence pour la présentation d'informations uniformes et comparables à l'échelle mondiale concernant la durabilité.

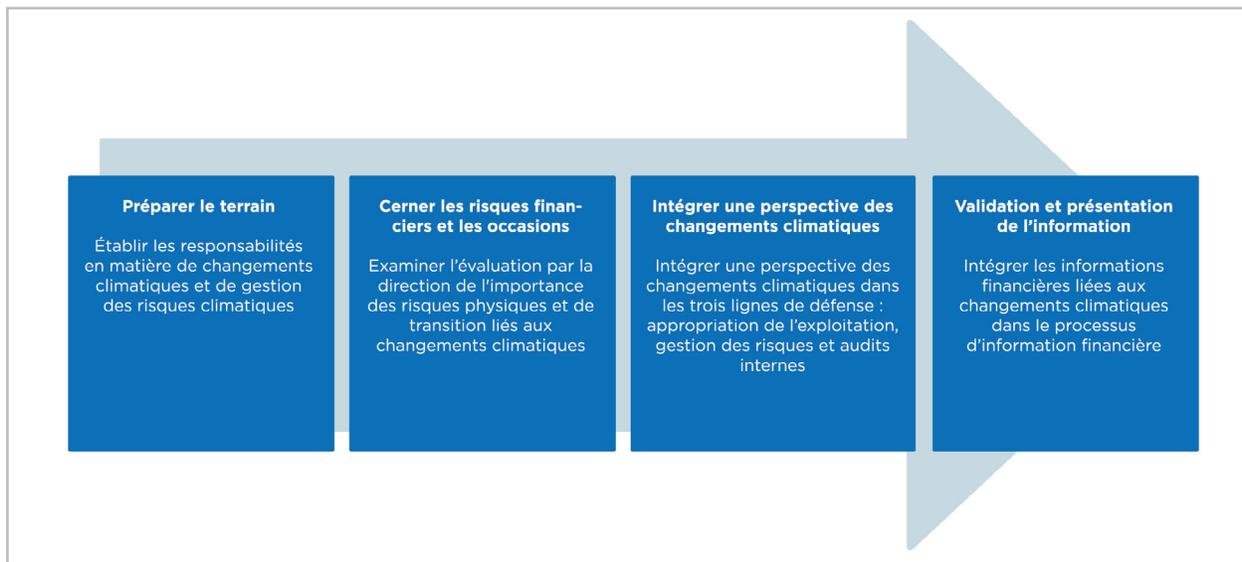
Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G7 ont exprimé leur soutien à l'ISSB dans lequel ils voient un moyen d'établir une base de référence mondiale pour la présentation d'information concernant la durabilité. La création de l'ISSB a été annoncée en novembre 2021; le Conseil aura ses bureaux à Francfort, en Allemagne (siège du Conseil et bureau du président), ainsi qu'à Montréal, au Canada. En mars 2022, l'ISSB a lancé des consultations sur ses deux premiers projets de normes. Si le

premier définit des [obligations générales d'informations liées à la durabilité](#), le deuxième traite sans surprise des [changements climatiques](#), étant donné le vif intérêt des parties prenantes pour cette question.

Évolution du rôle du comité d'audit en matière de changements climatiques

Le schéma ci-dessous montre comment le rôle du conseil d'administration sera appelé à changer à mesure que les attentes concernant l'action climatique évolueront au sein de la société. Le comité d'audit assumera aussi plusieurs fonctions importantes au cours de cette évolution.

FIGURE 2 : LE RÔLE ÉVOLUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Ce qu'il faut mesurer et communiquer

Le GIFCC a publié des [orientations sur les mesures, les objectifs et les plans de transition](#) pour accompagner les organisations dans la création et la sélection des mesures liées aux changements climatiques. Le comité d'audit doit s'assurer que la société mesure les éléments pertinents. À cette fin, il doit vérifier que la direction dispose de l'expertise interne ou externe nécessaire pour établir les mesures qui cadrent le mieux avec la situation de la société, tout en répondant au besoin d'information de ses investisseurs et de ses principales parties prenantes. Le comité d'audit doit bien comprendre le processus suivi par la direction pour évaluer l'importance des risques climatiques du point de vue de l'information financière.

Fiabilité des données

Les contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que les contrôles et les procédures de communication de l'information permettent d'accroître la confiance dans l'utilisation des données pour la prise de décisions, à l'interne comme à l'externe. Le comité d'audit examine la qualité des contrôles en place dans le but de garantir, d'une période à l'autre, l'exactitude, la fiabilité et l'uniformité des mesures. Il peut aussi élargir sa surveillance de la fonction d'audit interne pour veiller à ce que la même rigueur soit appliquée aux données recueillies aux fins de la présentation des informations liées aux changements climatiques qu'à l'information financière dans son ensemble.

Importance relative

Déterminer quelles informations sont importantes dans l'évaluation de l'exposition aux changements climatiques et dans la sélection des informations à fournir à ce sujet nécessite du jugement. L'exercice est difficile, car cette importance est relative et varie selon la nature des exigences réglementaires en matière d'information et selon les besoins et intérêts du public visé.

En ce qui concerne les exigences de la législation canadienne sur les valeurs mobilières, aux fins de la notice annuelle et du rapport de gestion, une information est probablement importante lorsque la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de vendre ou de conserver des titres de l'émetteur serait différente si l'information était passée sous silence ou comportait des anomalies. Cette législation prévoit un critère d'appréciation de l'importance relative différent dans certains autres contextes. De plus, les référentiels d'information d'application volontaire et les politiques des bourses des valeurs mobilières proposent d'autres définitions de l'importance relative qui débordent le cadre des exigences réglementaires.

Ce sont les sociétés qui doivent déterminer l'importance d'une information pour les investisseurs, et cette appréciation doit être objectivement justifiée. Comme le fait remarquer le cabinet Hansell dans son [avis sur les changements climatiques](#), « les administrateurs doivent par ailleurs savoir que leurs décisions en matière de divulgation ne bénéficient pas de la protection de la règle de l'appréciation commerciale ».

Dans l'[Avis 51-358 du personnel des ACVM](#), on indique clairement que l'appréciation de l'importance d'un élément d'information est un processus dynamique qui dépend des conditions régnant au moment de la communication et qui doit s'appuyer sur l'analyse de facteurs quantitatifs et qualitatifs. Pour évaluer l'importance relative, l'émetteur doit tenir compte à la fois de la probabilité que l'événement ou la tendance se produise et

de l'ampleur prévue de son incidence. Il peut s'avérer important de communiquer tôt des informations à des investisseurs raisonnables si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que l'incidence de cette information s'accroisse au fil du temps.

Les émetteurs assujettis canadiens sont également tenus de fournir des informations financières conformément aux PCGR, notamment les normes IFRS. Selon la Norme comptable internationale (IAS) 1 *Présentation des états financiers*, « [u]ne information est significative si on peut raisonnablement s'attendre à ce que son omission, son inexactitude ou son obscurcissement influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur l'information financière que fournissent ces états financiers au sujet d'une entité comptable donnée ». Soulignons que les « principaux utilisateurs » peuvent inclure d'autres groupes que les investisseurs.

Pour en savoir plus à ce sujet, vous pouvez consulter le guide de CPA Canada intitulé [*Communication de l'incidence des changements climatiques - Processus pour l'appréciation de l'importance relative*](#).

Conclusion et questions à poser aux membres du comité d'audit

Pour faire face à l'un des grands enjeux mondiaux de notre génération, le comité d'audit doit inclure dans son mandat la surveillance de la présentation d'informations liées aux changements climatiques et s'assurer que la société communique des informations pertinentes, rigoureuses et uniformes. Pour ce faire, les membres du comité d'audit peuvent se poser les questions suivantes :

1. À qui le conseil d'administration a-t-il confié la responsabilité de superviser l'identification et la communication des informations importantes sur les changements climatiques?
2. Avons-nous besoin d'une formation ou de renseignements complémentaires sur les changements climatiques pour aider efficacement le conseil à superviser la société à cet égard?
3. La fonction financière de la société joue-t-elle un rôle adéquat dans l'identification et la communication des informations liées aux changements climatiques? Ces informations sont-elles soumises au même processus rigoureux que celui employé pour nous assurer que les informations d'autres catégories que nous communiquons sont pertinentes, exactes et comparables?

4. La fonction d'audit interne participe-t-elle à la surveillance de la collecte et de la communication des informations liées aux changements climatiques et prend-elle en compte la qualité des contrôles en place pour garantir la fiabilité des informations recueillies?
5. La direction a-t-elle fourni au comité d'audit suffisamment d'informations sur son processus d'appréciation de l'importance relative des informations se rapportant aux changements climatiques et sur la manière dont elle sélectionne les informations et les paramètres à communiquer (par exemple, comparaison avec les sociétés comparables du secteur)?
6. Les informations liées aux changements climatiques que communique la société dans son rapport volontaire sur la durabilité ou les facteurs ESG concordent-elles avec les risques, les incertitudes et les tendances qu'elle présente dans son rapport de gestion, sa notice annuelle et d'autres déclarations?
7. Quelles sont les tendances en matière d'information et de réglementation liées aux changements climatiques auxquelles nous devons prêter attention?

Autres ressources

- Bulletin technique sur les risques climatiques du (SASB 2021)
- [Informations à fournir sur les questions environnementales et sociales : guide d'introduction](#) (CPA Canada et le Groupe TMX, 2020)
- [Comités d'audit et gouvernance climatique efficace : Guide à l'intention des conseils d'administration](#) (Initiative canadienne de droit climatique, 2020)
- *Primer on Climate Change: Directors' Duties and Disclosure Obligations* - Document visant à soutenir les principes d'une gouvernance climatique efficace (Climate Governance Initiative, 2021)
- Projets de règlement et avis du personnel des ACVM
 - *Avis 51-333 du personnel des ACVM : Indications en matière d'information environnementale* (2010)
 - *Avis 51-354 du personnel : Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique* (2018)
 - *Avis 51-358 du personnel des ACVM : Information sur les risques liés au changement climatique* (2019)
 - *Projet de Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques* (2021)
- Publications de CPA Canada
 - [Cahier d'information sur le changement climatique : Questions que les administrateurs devraient poser](#) (2017)
 - [Communication de l'incidence des changements climatiques - Processus pour l'appréciation de l'importance relative](#) (2019)
 - [Information d'entreprise et investisseurs progressistes - L'irrésistible transition vers une économie résiliente, sobre en carbone](#) (2019)
 - [Étude de 2019 sur les informations relatives aux changements climatiques des sociétés canadiennes](#) (2021)
 - [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#) (2018)
 - [Objectif carboneutralité : étude sur la teneur et la communication des plans d'action pour le climat de 20 sociétés canadiennes](#) (2021)
 - [Risques climatiques - Cette question vous intéresse?](#) (2020)
- Recommandations et ressources du GIFCC

Annexe A

Référentiels, recommandations et indications couramment utilisés en matière d'information axée sur la durabilité et les changements climatiques

Information sur la durabilité

Organisation	Référentiels, recommandations et indications
Nations Unies	<p>Les 17 objectifs de développement durable sont des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030. Ce sont des objectifs non contraignants pour les gouvernements et les entreprises, mais qui visent à réaliser un plan d'action dans cinq domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Personnes • Planète • Prospérité • Paix • Partenariat
Global Reporting Initiative (GRI)	<p>Ces normes sectorielles et générales (qualitatives et quantitatives) couvrent trois volets de la durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Économique • Environnemental • Social <p>Les normes de la GRI visent à faciliter la présentation de l'information utile à un vaste éventail d'utilisateurs, notamment les investisseurs, les entreprises, les décideurs, la société civile, les employés et les clients.</p>

Organisation	Référentiels, recommandations et indications
<p>Value Reporting Foundation (VRF)</p>	<p>En 2021, le SASB et l'IIRC ont officiellement annoncé leur fusion donnant lieu à la création de la VRF. Puis le 3 novembre 2021, l'IFRS Foundation a annoncé sa fusion avec la VRF d'ici le deuxième semestre de 2022. La VRF maintient les normes du référentiel de l'IIRC et du SASB.</p> <p>Le référentiel de l'IIRC établit les principes directeurs et les éléments constitutifs qui régissent le contenu global d'un rapport intégré destiné aux investisseurs.</p> <p>Il distingue le capital selon six catégories pour donner un aperçu des ressources et des relations touchées qui sont utilisées par une entité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financier • Manufacturier • Intellectuel • Humain • Social et relationnel • Naturel <p>Les normes du SASB sont des normes sectorielles (qualitatives et quantitatives) qui couvrent cinq dimensions de la durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Capital social • Capital humain • Modèle d'affaires et innovation • Leadership et gouvernance <p>Les normes du SASB visent à faciliter la présentation de l'information utile aux investisseurs, aux prêteurs et aux autres créanciers aux fins de la prise de décisions d'investissement.</p>
<p>Forum économique mondial (WEF)</p>	<p>S'inspirant d'autres référentiels, le rapport du WEF intitulé <i>Measuring Stakeholder Capitalism: Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation</i> met de l'avant l'importance de l'uniformité et de la comparabilité des informations communiquées. Les paramètres recommandés sont organisés selon quatre piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes de gouvernance • Personnes • Planète • Prospérité

Changements climatiques

Organisation	Référentiels, recommandations et indications
<p>Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)</p>	<p>Ces recommandations fournissent un cadre permettant de déterminer et de communiquer l'incidence, pour les émetteurs, de différents risques et occasions liés aux changements climatiques. Il y a quatre catégories d'informations dont la communication est recommandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance • Stratégie • Gestion des risques • Indicateurs et cibles <p>Bien que les utilisateurs des recommandations ne soient pas explicitement définis, les entités sont encouragées à présenter les recommandations dans leurs documents financiers généraux publiés annuellement.</p>
<p>Climate Disclosure Standards Board (CDSB)</p>	<p>Le référentiel du CDSB établit une méthode pour la communication d'informations environnementales dans les documents généraux.</p> <p>Les destinataires visés de l'information communiquée au moyen de ce référentiel sont les investisseurs et d'autres utilisateurs principaux de l'information financière générale.</p> <p>Le 31 janvier 2022, l'IFRS Foundation, le CDP et le CDSB ont confirmé que le CDSB a été intégré à l'IFRS Foundation.</p>
<p>CDP (anciennement, le Carbon Disclosure Project)</p>	<p>Le CDP recueille des données au moyen d'un sondage annuel, puis attribue une cote aux entreprises et aux villes selon une échelle allant de A à F. Le sondage peut également fonctionner comme une norme de facto pour la présentation de l'information environnementale. Les entreprises peuvent inclure leurs réponses au sondage dans leur rapport sur la durabilité.</p>

Références

Addenda Capital, Amundi et coll. (2021). [Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques.](#)

Alberta Investment Management Corporation, British Columbia Investment Management Corporation et coll. (2020). [Companies and investors must put sustainability and inclusive growth at the centre of economic recovery.](#)

CPA Canada. (2021). [La surveillance d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance \(ESG\) : Un cadre pratique pour les conseils d'administration.](#)

CPA Canada. (2021). [Alerte certification en durabilité : Rôle du CPA quant à l'expression d'une assurance par des tiers à l'égard de l'information relative à la durabilité.](#)

Forum économique mondial. (2021). [The Global Risks Report 2022](#), 17^e éd.

Gouvernement du Canada. (2021). [Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité, L.C. 2021, ch. 22.](#)

Gouvernement du Canada. (2022). [Budget de 2022.](#)

Gouvernement du Canada. (2022). [La carboneutralité d'ici 2050.](#)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. (2020). [Guidance on Risk Management Integration and Disclosure.](#)

Hansell LLP. (2020). [Changements climatiques : un enjeu incontournable pour les conseils d'administration.](#)

Initiative canadienne du droit climatique. (2020). [Comités d'audit et gouvernance climatique efficace : Guide à l'intention des conseils d'administration.](#)

International Federation of Accountants, Association of International Certified Professional Accountants et Chartered Institute of Management Accountants. (2021). [The State of Play in Sustainability Assurance.](#)

International Organization of Securities Commissions (IOSCO). (2021). [IFRS Foundation's International Sustainability Standards Board on the Right Track, says IOSCO](#) (communiqué de presse).

International Sustainability Standards Board. (2022). [IFRS S1 \[en projet\] Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité.](#)

International Sustainability Standards Board. (2022). [IFRS S2 \[en projet\] Informations à fournir en lien avec les changements climatiques.](#)

KPMG. (2022). [*Bâtir une entreprise écoresponsable : risques, divulgation et carboneutralité.*](#)

Levy, B. et Patz, J. (2015). « Climate Change, Human Rights, and Social Justice ». *Annals of Global Health*, volume 81, numéro 3, p. 310-322.

Pew Research Centre. (2021). [*In Response to Climate Change, Citizens in Advanced Economies Are Willing To Alter How They Live and Work.*](#)

Programme des Nations Unies pour l'environnement. (2021). [*Global Climate Litigation Report: 2020 Status Review.*](#)

[*Proposition de directive en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises,*](#) adoptée par l'Union européenne.

Securities and Exchange Commission. (2022). [*The Enhancement and Standardization of Climate-Related Disclosures for Investors*](#) (projet de règlement).

Sustainability Accounting Standards Board. (2021). [*Climate Risk Technical Bulletin.*](#)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. (2021). [*Guidance on Metrics, Targets, and Transition Plans.*](#)



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
CANADA

277, RUE WELLINGTON OUEST
TORONTO (ON) CANADA M5V 3H2
TÉL. : 416-977-3222 TÉLÉC. : 416-977-8585